

Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'art. 155, al. 2, ORC

Date de publication: SHAB 20.01.2021, Publication répétée: 21.01.2021, 22.01.2021

Numéro de publication: BH06-0000002808

Entité de publication

Registre du commerce du Valais central, Place du Midi 30, 1950 Sion

Sommation selon l'art. 155 ORC, GPG SA

1. Publication

Organisation concernée:

GPG SA CHE-114.354.203 c/o: Fiduciaire Fidag SA Immeuble Continental 3963 Crans-Montana 2

Remarques juridiques:

La société mentionnée n'exerce plus d'activité et n'a plus d'actifs réalisables. Tous les associés et les créanciers sont donc sommés de faire valoir par écrit au point de contact, dans le délai indiqué, leur intérêt motivé au maintien de l'inscription. Si personne ne fait valoir d'intérêt au maintien de l'inscription dans le délai indiqué, la société est radiée d'office (art. 938a, al. 1, CO). Dans le cas contraire, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal afin que celui-ci tranche (art. 938a, al. 2, CO). Les associés et les créanciers sont expressément informés qu'en faisant valoir un intérêt au maintien de l'inscription, ils ont qualité de partie requérante dans la procédure judiciaire et que cette dernière peut entraîner des coûts à leur charge.

Délai: 30 jours

Fin du délai: 19.02.2021

Point de contact:

Registre du commerce du Valais central, Place du Midi 30, Case postale 1176, 1950 Sion